



Compte rendu d'AG modifié

Par **Graph**, le **01/04/2016** à **09:56**

Bonjour,

A la dernière Ag de notre copropriété, des factures que l'ensemble des copropriétaires ont refusés de payés suite au sabotage de l'installation de chauffage par l'entrepreneur ont été tout de même ajoutées aux comptes de l'exercice passé. Après protestation la personne animant la séance qui est aussi la secrétaire de séance et directrice de l'agence qui gère la copropriété admet que ses factures doivent-être retirées et nous donne le nouveau montant des comptes. Ne recevant pas le compte rendu d'AG je me suis manifesté pour pouvoir venir le signer. Lorsqu'on me l'a remis les factures étaient de nouveau ajoutées aux comptes et le montant supérieur donc à ce qui avait été annoncés en AG. Quel recours avons nous pour faire respecter nos droits et quel démarche dois-je suivre en tant que président de séance. En vous remerciant.

Par **morobar**, le **01/04/2016** à **17:50**

Bonsoir,

Vous ne pouvez pas laisser sur les bras du syndic les factures en question.

La secrétaire de séance en question n'avait pas le pouvoir discrétionnaire de modifier les comptes présentés à l'approbation.

Mais vous pouvez mandater ledit syndic en vue de faire annuler ou réduire à l'amiable ou sur recours contentieux ces factures, voire de d'obtenir des D.I.

Vous pouviez aussi refuser l'approbation par vote, au risque toutefois de vous retrouver sans syndic.